

Image not found or type unknown



avenant cdd pour une femme de chambre en hostellerie

Par **moogy67**, le **17/10/2019** à **10:52**

Bonjours je suis actuelement en poste dans un hotel comme femme de chambre j'avait un contrat de 1 mois puis la , la responsable voulait me faire un contrat de 3 mois mais j'aurais du le signé au 1e octobre la nous sommes le 17 et toujours rien signé, une collegues ma dit que la responsable attend pour nous faire travaailler les heures qu'on aurait pas fait car elle paye toujours 130 heures meme si on fait plus ou moins d'heures elle dit c'est le systeme debit ,credit mais nous avons aucun moyens de controlé les heures quel sont nos droits ?
merci de votre reponses